

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 2025-06

Veuillez prendre avis que lors de la séance régulière du 3 juin 2025, le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté le Règlement numéro 2025-06 amendant le Règlement 2024-15 concernant la sécurité, la paix et l'ordre. Ce Règlement entre en vigueur ce 11 août 2025.

Le règlement 2025-06 peut être consulté sur le site de la municipalité ou à la Mairie, au 9 rang de la Montagne à Saint-Étienne-de-Bolton aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, 11 août 2025



CHANTAL BEAUDOIN
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Chantal Beaudoin, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Mairie au 9 Rang de la Montagne
- Bureau de poste au 12, rue Principale
- Site internet www.sedb.qc.ca

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, 11 août 2025



CHANTAL BEAUDOIN
Greffière-trésorière adjointe